

Nice, le 6 mai 2008

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Monsieur le directeur de l'IUFM
Mesdames et Messieurs les inspecteurs
chargés de circonscription du 1^{er} degré
Mesdames et Messieurs les principaux de
S.E.G.P.A. annexées aux collèges
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

**Inspection
Académique**
Boulevard Slama
BP 3001
06201 Nice cedex 3

Téléphone
04 93 72 63 00

Télécopie
04 93 72 64 27

Courriel :
ia06@ac-nice.fr
www.ac-nice.fr/ia06

Service
DPAT 1
Bureaux : 403 – 404

Affaire suivie par :
Michèle DARIOT
Chef de Bureau

Dominique MIEL-ISTRIA
Gestionnaire

Téléphone :
04 93 72 63 64
04 93 72 64 23

Télécopie :
04 93 72 64 27

Courriel :
michele.dariot@ac-nice.fr

dominique.miel-istria@ac-nice.fr

Objet : Départ à la retraite des instituteurs et professeurs des écoles à la rentrée scolaire 2009

Les demandes de départ à la retraite à la rentrée scolaire de septembre 2009 devront être transmises en trois exemplaires à l'inspection académique par la voie hiérarchique à partir de mai 2008 (un exemplaire sera envoyé directement à l'inspection académique).

Les demandes devront m'être adressées, au plus tard, fin septembre 2008.

En effet, si les dossiers ne parviennent pas au Service des Pensions du Ministère dans les délais imposés, la liquidation des pensions, et par conséquent leur paiement, intervient avec retard.

Afin de permettre le bon déroulement des différents actes de gestion, il vous est demandé d'éviter les revirements de situation. Le fonctionnement du service implique notamment l'inscription des postes des retraitables au mouvement départemental à titre définitif. Seuls des cas très rares et imprévisibles, d'ordre médical ou social, peuvent motiver et justifier un changement de position.



Philippe JOURDAN